



Dammarie,
5 février 2010

UFBJA

Union Franco Belgo
Luxembourgeoise de la
Jeunesse Adventiste

Siège

30, av. Emile Zola
BP 100
77193 DAMMARIE LES LYS CEDEX
Tél. +33 1 64 79 87 00
Mob. +33 6 45 70 72 50
Fax. +33 1 64 79 87 19

Directeur :

Pascal RODET
Jeunesse.ufb@ufb.adventiste.org

INFORMATION

Règle sur les aides au BAFA

L'Union Franco-Belge, en partenariat avec les fédérations concernées, a insisté pour que nos activités de jeunesse respectent la législation en vigueur. C'est pour cela que dans les années 80, les institutions ont décidé d'aider financièrement les animateurs souhaitant passer le BAFA.

Les dispositions en sont les suivantes :

1. L'aide concerne les stages de Base (le 1^{er}) et de perfectionnement (le 3^{ème}), le stage pratique (le 2^{ème}) n'ayant pas de frais pour l'animateur.
2. En voici la répartition :
 - a. 1/3 payés par l'animateur
 - b. 1/3 remboursés par l'église
 - c. 1/3 remboursés par la fédération/union
3. La fédération/union ne rembourse sa partie que si l'église, à laquelle appartient l'animateur, s'engage dans son 1/3 payant.
4. L'animateur s'engage à encadrer des camps d'été ou d'activités de jeunesse de son église pour deux ans, à partir de l'obtention de son brevet BAFA.
5. Etant donné que le BAFA est un plus dans la qualité de l'animation auprès des enfants et des jeunes, l'animation réalisée avant l'obtention du BAFA ne compte pas.

Ces règles sont modifiables à tout moment par l'Union-Franco-Belgo-Luxembourgeoise, en lien avec les fédérations.

P. Rodet

Directeur de jeunesse